



## ASH section Randonnée et Montagne

### CONVOCAATION

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## Le Vendredi 8 FEVRIER 2019 à 18 heures 30

Salle Colindres  
Rue de Los Heros LE HAILLAN

\* \* \* \* \*

#### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Rapport moral de l'année 2018. Vote du rapport.
- Rapport financier de l'année 2018. Rapport général du vérificateur aux comptes. Vote du rapport.
- Allocution du Président.
- Election des membres au comité directeur
  - ⇒ Renouvellement par tiers des membres.
  - ⇒ Election des nouveaux membres.
- Questions diverses.

### PRÉSENCE INDISPENSABLE DE TOUS LES ADHÉRENTS

**CANDIDATURES :** Les candidatures au comité directeur seront rédigées sur papier libre et portées à la connaissance de Patrick Labbé (Président de la section) par mail ou par courrier, 24 heures avant la tenue de l'assemblée générale **soit au plus tard le 07 février 2019 (pour le bon fonctionnement de la section, il est fortement souhaitable qu'il y ait des candidatures au comité directeur).**

**CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :** Être à jour de ses cotisations et être âgé de 18 ans au jour de l'élection.

**LES VOTES :** Les adhérents présents à l'assemblée émargeront sur un registre prévu à cet effet. Conformément au Règlement Intérieur de la Section Randonnée et Montagne (consultable sur le site internet de la section) les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis. Les votes ont lieu à main levée sauf si le quart des présents demande un vote à bulletin secret.

**QUESTIONS DIVERSES :** Les questions diverses des adhérents doivent être portées par courrier ou par mail à la connaissance de Patrick Labbé (Président de la section) au plus tard 48 heures avant la date de l'assemblée, **soit le 06 Février 2019.**

Patrick Labbé  
11 rue de la Liberté  
33185 Le Haillan  
Tél. : 06 08 80 40 59  
patricklabbe@orange.fr